



## VERS DES VILLES ET TERRITOIRES DE LA CONNAISSANCE

*Un agenda de Lisbonne territorial*

### **L'analyse du Réseau Européen des Villes Numériques Relative aux Futurs Axes Stratégiques et Orientations de la Politique Européenne de Cohésion Pour 2007 - 2013©**

**(Envoyé par le RVN le 29 septembre 2005 à la direction Générale d'Action Régionale)**

*Laura Garcia Vitoria, directrice scientifique*

La promotion d'une politique de développement durable des territoires exige pour les années à venir un renforcement conséquent de leur compétitivité dans le contexte d'une économie de la connaissance : tel s'avère être à juste titre l'objet majeur de la future action régionale que la Commission européenne sera amenée à développer dans les années 2007 - 2013. Le Réseau européen des Villes Numériques ([www.villesnumeriques.org](http://www.villesnumeriques.org)), inscrivant lui-même sa démarche dans une telle optique, se propose de formuler présentement sa lecture de la communication proposée à ce sujet par la Commission.

Certes, sa mise en œuvre sera clairement amenée à évoluer de manière très conséquente :

- en fonction des caractéristiques propres des territoires d'une part : il s'avère à l'évidence non seulement nécessaire la prise en compte de la nécessaire et indispensable gestion de l'identité des territoires et de leurs horizons culturels, mais également la matérialisation de cette prise en compte, comme sont amenés à l'illustrer d'ailleurs les sujets abordés à l'occasion des deux prochains séminaires du RVN à Rome le 14 octobre et à Ivry le 17 novembre 2005.

- en fonction du contexte des prévisibles évolutions technologiques d'autre part : plus que du contexte institutionnel évoqué, il est essentiel en effet de tenir compte des éléments de prospective technologique dont nous savons le rôle majeur qu'ils seront amenés à jouer à l'échelle des territoires. Le « calendrier » des mutations technologiques de la décennie à venir - et qui fait l'objet d'un certain consensus parmi les prospectivistes - laisse prévoir, on le sait, de vraies révolutions sectorielles à l'échelle de certaines économies territoriales et il apparaît fort curieusement que fort peu pris en compte dans le texte qui nous est soumis. Il nous semble donc essentiel d'en tenir compte, ce d'autant qu'il s'intègre cette fois-ci parfaitement - contrairement à un passé récent - dans les grands axes définis.

En ce qui concerne cet objectif de la compétitivité, la recherche et l'innovation doivent impérativement rejoindre l'approche intégrée de la cohésion territoriale. A l'évidence, ce n'est majoritairement pas le cas aujourd'hui : se profile à l'horizon 2020 - 2030 (dont il nous faut



bien sûr tenir compte) une architecture territoriale où les stratégies de recherche et d'innovation seront le fait des régions - et des villes -.

On le sait, les actions menées à l'échelle étatique apparaissent dans bien des cas comme constituant autant de freins et d'obstacles en matière de réactivité et de respect du « temps des entreprises ». À cet égard, les initiatives d'une région comme l'Alsace doivent être prises en compte afin de continuer à tout faire pour faciliter le libre-arbitre des collectivités.

On retiendra ici dans cette synthèse les trois points qui sont semblent essentiels :

- le nécessaire renforcement de la coopération territoriale, une priorité pour la construction européenne
- l'apport de l'action régionale de la Commission à une nouvelle gouvernance des territoires
- l'urgence d'une vraie visibilité des acteurs territoriaux sur les données relatives aux activités innovantes en Europe.

## **I - La coopération territoriale, une priorité pour la construction européenne**

Les réseaux territoriaux, en deçà et au-delà des frontières, constituent de parfaits réseaux d'excellence et il conviendra à l'avenir de les traiter en tant que tels. Notre point de vue est ici naturellement objet de possibles controverses, mais si l'essentiel des financements était consacré à de telles démarches, notre Réseau est convaincu - après des années d'expériences - que nous serions là en présence d'un élément moteur et décisif de la construction européenne. Dépend d'une telle démarche en effet le développement durable du territoire de l'Union: nous entendons la soutenir au travers par exemple du projet de création d'une Maison européenne de l'Éthique et du Développement durable à Paris, largement ouverte à l'ensemble des collectivités locales.

Quelques soient les efforts accomplis - et ils ont été conséquents tout au long de ces dernières années -, les acteurs territoriaux continuent largement à ignorer leurs projets et réalisations réciproques. La difficulté - parfaitement compréhensible, sur le plan juridique notamment - de la Commission à médiatiser les projets les plus porteurs et le fait que cette tâche ait été laissée sommes toutes aux États constitue ici clairement l'un des aspects les plus négatifs des années passées. De l'acteur économique à l'Élu, tous les promoteurs de l'économie du savoir en ont un besoin impératif. Un journaliste suédois définissait ainsi récemment dans une conférence à Paris le «retard technologique» de certains territoires au travers d'un manque de transparence. Les financements régionaux, même si cela s'avère le plus souvent profondément injuste, font l'objet à ce jour d'une même perception: il convient clairement d'y mettre un terme.

Le Réseau européen des Villes Numériques se propose tout particulièrement à cet égard - au travers notamment de son futur statut de Fondation - d'accompagner le cas échéant la Commission afin qu'un état des lieux régulier puisse être connu de tous les acteurs et



décideurs et sans que la nécessaire impartialité des services de la Commission puisse être d'une quelconque manière incriminée.

Les deux points évoqués à cet égard sont essentiels :

- les stratégies de développement partagées d'une part : on notera combien là encore une réelle connaissance de la diversité de nos territoires, de leur histoire économique sur le long terme, des racines de leur patrimoine social sont indissociables pour ce faire et les dispositifs de formation des acteurs montrent souvent à ce niveau une réelle pertinence. Le RVN se propose de constituer à cette fin des pôles de compétence et de formation pour tous ceux qui ont en charge à des titres divers les divers aspects du développement de leur ville et de leur région : le premier d'entre eux devrait voir le jour dès 2006 et concerner l'ensemble des 25 membres de la Communauté.
- la mise en réseau des parties prenantes d'autre part : il convient impérativement de rapprocher les réalités des laboratoires, de la formation, de la gestion entrepreneuriale et territoriale. Là encore, c'est en réalité d'un immense travail de transfert des connaissances dont il s'agit, au travers par exemple de la constitution de groupes de mutualisation des savoirs évoqués par les écrits récents de nombre d'économistes. Retour

## **II - L'apport de l'action régionale de la Commission**

à une nouvelle gouvernance des territoires

Cette coopération a naturellement un impact évident sur la gouvernance même des collectivités. Les diverses dimensions évoquées correspondent en effet à nos propres préconisations :

- une évaluation rigoureuse de la performance des politiques territoriales : elle s'avère à l'évidence parfaitement indispensable et se doit de devenir l'un des points clefs de la politique territoriale européenne et du financement des projets
- une administration publique vectrice de compétitivité : notre accord est total dans le constat que l'analyse périodique des mécanismes de mise en œuvre doit être soutenu par les fonds structurels
- une stratégie de développement durable qui soit une stratégie construite sur des partenariats public-privé : c'est à juste titre qu'une contribution de la BEI et du FEI a été évoquée et il convient d'en prévoir les mécanismes futurs.

Attractivité, innovation, formation constituent ainsi clairement les mots-clés d'un Agenda de Lisbonne renouvelé et revendiqué par une large majorité d'acteurs territoriaux. Aussi un budget territorial - dans la décennie à venir - sera d'abord et avant tout jugé sur son investissement en RDT et les collectivités sont destinées à être les actrices majeures de l'espace européen de la recherche.



Leur coopération est destinée par là-même à aider celles des entreprises de leurs territoires respectifs et notamment bien sûr les PME.

A l'évidence aussi, les programmes doivent permettre dans les régions éligibles au titre de l'objectif de convergence au développement d'infrastructures de transmission de savoir tels que des universités de quartier, des systèmes de mise en réseau thématique entre habitants (l'expérience de Pittsburgh), l'aide à la mise en ligne par les habitants de contenus au travers de cartographies du savoir (l'expérience de Linz) ou encore la constitution de cartes territoriales de compétences (l'expérience de Mataró).

La priorité des priorités réside clairement dans le développement de programmes de villes, territoires et quartiers de la connaissance.

De manière générale, l'offre régionale en matière d'éducation est à repenser, en fonction notamment des nouveaux champs d'utilisation possibles des info technologies.

### **III - L'urgence d'une vraie visibilité des acteurs territoriaux sur les données relatives aux activités innovantes en Europe**

Aujourd'hui largement promue, la collecte de données relative aux réalisations et entreprises innovantes, à leurs projets aussi et leurs difficultés, n'a pourtant obtenue à ce jour que des résultats pour le moins mitigés, un peu comme celles relatives aux projets européens évoqués ci-dessus.

Paradoxalement, les technologies mises en œuvre à cette fin apparaissent ainsi précisément peu innovantes, la dissémination des résultats en dehors du cercle même des partenaires un réel et franc échec. Toutes les stratégies adoptées à cet égard doivent en conséquence faire très rapidement l'objet d'une totale reformulation.

Le Réseau européen des Villes Numériques organise dans cette optique à Nancy dès les débuts de l'année 2006 des Etats-Généraux des réseaux européens de l'innovation.

L'encouragement de la création d'entreprises innovantes - au travers par exemple de parcs technologiques revisités et d'une vraie mise en réseau européen des pôles de compétences - ne saurait en effet se faire sans une promotion des technologies de l'information : celle-ci néanmoins doit de même se conjuguer autrement, sans l'inflation rhétorique qui en a accompagné ses débuts et qui l'a grandement desservie en se traduisant davantage par des bavardages citoyens financés que par la création de véritables services.

Seule une meilleure visibilité des acteurs territoriaux sur les données relatives à l'innovation permettra le développement des compétences nécessaires dans le cadre de l'économie de la connaissance ici évoquée, génératrice d'une société civile européenne de plus en plus soucieuse d'expertise et d'information.



L'emploi, à juste titre naturellement, est ainsi inscrit au cœur des objectifs stratégiques au travers de son exigence de compétences souvent toutes nouvelles, fondatrices de la croissance territoriale de demain et de la nécessaire flexibilité du capital humain.

C'est donc une politique courageuse qui est aujourd'hui bien plus nécessaire que dans le passé, qu'il s'agisse de ceux qui travaillent au niveau des collectivités territoriales, tout comme pour les services qui ont à concevoir et mettre en œuvre la politique régionale de la Commission.

Pédagogie et visibilité s'imposent. Mais l'ensemble des axes retenus sont apparus à tous ceux à qui nous avons demandé leur lecture du texte exposant les futurs objectifs comme pertinents - nous espérons que la présente synthèse l'aura démontré - et permettant surtout un véritable travail de terrain pour les années à venir. Comme nous le disions lors de notre intervention à l'IPTS de Séville en juin dernier, l'ensemble de nos groupes de travail se tient en tout cas à la disposition des services de la Commission pour y travailler. Retour

La promotion d'une politique de développement durable des territoires exige pour les années à venir un renforcement conséquent de leur compétitivité dans le contexte d'une économie de la connaissance : tel s'avère être à juste titre l'objet majeur de la future action régionale que la Commission européenne sera amenée à développer dans les années 2007 - 2013. Le Réseau européen des Villes Numériques ([www.villesnumeriques.org](http://www.villesnumeriques.org)), inscrivant lui-même sa démarche dans une telle optique, se propose de formuler présentement sa lecture de la communication proposée à ce sujet par la Commission.

Certes, sa mise en œuvre sera clairement amenée à évoluer de manière très conséquente :

- en fonction des caractéristiques propres des territoires d'une part : il s'avère à l'évidence non seulement nécessaire la prise en compte de la nécessaire et indispensable gestion de l'identité des territoires et de leurs horizons culturels, mais également la matérialisation de cette prise en compte, comme sont amenés à l'illustrer d'ailleurs les sujets abordés à l'occasion des deux prochains séminaires du RVN à Rome le 14 octobre et à Ivry le 17 novembre 2005.

- en fonction du contexte des prévisibles évolutions technologiques d'autre part : plus que du contexte institutionnel évoqué, il est essentiel en effet de tenir compte des éléments de prospective technologique dont nous savons le rôle majeur qu'ils seront amenés à jouer à l'échelle des territoires. Le « calendrier » des mutations technologiques de la décennie à venir - et qui fait l'objet d'un certain consensus parmi les prospectivistes - laisse prévoir, on le sait, de vraies révolutions sectorielles à l'échelle de certaines économies territoriales et il apparaît fort curieusement que fort peu pris en compte dans le texte qui nous est soumis. Il nous semble donc essentiel d'en tenir compte, ce d'autant qu'il s'intègre cette fois-ci parfaitement - contrairement à un passé récent - dans les grands axes définis.

En ce qui concerne cet objectif de la compétitivité, la recherche et l'innovation doivent impérativement rejoindre l'approche intégrée de la cohésion territoriale. A l'évidence, ce n'est



majoritairement pas le cas aujourd'hui : se profile à l'horizon 2020 - 2030 (dont il nous faut bien sûr tenir compte) une architecture territoriale où les stratégies de recherche et d'innovation seront le fait des régions - et des villes -.

On le sait, les actions menées à l'échelle étatique apparaissent dans bien des cas comme constituant autant de freins et d'obstacles en matière de réactivité et de respect du « temps des entreprises ». A cet égard, les initiatives d'une région comme l'Alsace doivent être prises en compte afin de continuer à tout faire pour faciliter le libre-arbitre des collectivités.

On retiendra ici dans cette synthèse les trois points qui semblent essentiels :

- le nécessaire renforcement de la coopération territoriale, une priorité pour la construction européenne
- l'apport de l'action régionale de la Commission à une nouvelle gouvernance des territoires
- l'urgence d'une vraie visibilité des acteurs territoriaux sur les données relatives aux activités innovantes en Europe.